



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Mise en conformité de deux granges avec surélévation de la toiture de 20 cm pour la pose de panneaux photovoltaïques, modification des façades et création d'un chemin d'accès, Nendaz

Titre du projet de construction

Mise en conformité de deux granges avec surélévation de la toiture de 20 cm pour la pose de panneaux photovoltaïques, modification des façades et création d'un chemin d'accès

Numéro pour consultation eConstruction

8aa05752

Requérant

Nicolas Gueissaz

Auteur de plans

Severin Reusser

Parcelles

8307 du plan 82MC au lieu-dit Les Mayens de Saclentse / Saclentse

8310 du plan 82MC au lieu-dit Les Mayens de Saclentse / Saclentse

8312 du plan 82MC au lieu-dit Les Mayens de Saclentse / Saclentse

8316 du plan 82MC au lieu-dit Les Comballes / Saclentse

8333 du plan 82MC au lieu-dit Les Comballes / Saclentse

Coordonnées

1°11'14"051 2°59'0"458

Propriétaires

Nicolas Gueissaz, Félix Gueissaz

Affectation de la zone

H05 / Zones réservées

Déroghations

art.133 du RCCZ et distance à la forêt

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 26.08.2024

Basse-Nendaz, le 26 juillet 2024

L'Administration communale